

Liberté d'afficher, pas d'importuner

ÉLECTIONS Certaines communes tentent de réduire la pression sur les commerçants

- Les règles varient d'une entité à l'autre.
- À Forest et à Schaerbeek, les partis se sont engagés à limiter les sollicitations.

Dans les rues de Bruxelles, les petites affiches électorales qui fleurissent bon le scrutin communal ne commencent pas qu'à bourgeonner sur les traditionnels panneaux prévus à cet effet, mais également sur les façades des commerces et ce de manière plus ou moins invasive. Cette tradition, qui n'est sans doute pas près de s'essouffier complètement, commence néanmoins à être remise en question par certains.

Deux communes bruxelloises, Schaerbeek et Forest, sont en effet déjà parvenues récemment à déboucher sur un accord au sein de leur conseil communal respectif afin de limiter les démarchages électoraux auprès des commerces. « On a voté une motion, tous partis confondus, sur le fait qu'on ne pouvait pas en faire au balcon et dans les jardins, mais aussi pour dire qu'on n'importunait pas nos commerçants en leur demandant de mettre nos affiches », explique-t-on au cabinet du bourgmestre Bernard Clerfayt (Défi). On leur a aussi envoyé des papiers disant "nous ne sommes pas demandeurs d'avoir des affiches de candidat". » Sous couvert du respect de la liberté d'expression de chacun, la commune n'interdit cependant pas aux commerçants d'afficher leur(s) couleur(s) politique(s) s'ils le souhaitent.



Rue Malibrant, à Ixelles, les affiches sont déjà bel et bien visibles dans les vitrines des commerces. © DOMINIQUE DUCHESNES

À Forest, les partis siégeant au conseil communal se sont eux aussi engagés, au travers d'une motion votée à l'unanimité, à ne pas démarcher les commerçants et les prestataires de services à ce sujet. « Les retours des commerçants sont positifs », garantit le bourgmestre socialiste Marc-Jean Ghysseles (PS).

Un engagement limité

« C'est en effet très dur pour un commerçant qui a des tas de clients de dire oui à l'un et non à l'autre. » La méthode n'est cependant pas infaillible. « Après, on ne peut pas véritablement l'imposer. C'est surtout un engagement moral », admet Marc-Jean Ghysseles. De plus, si les candidats de listes non représentées

au conseil communal décident de ne pas jouer le jeu, rien ne les y engage.

De telles prises de positions ne font cependant pas l'unanimité partout. « Les socialistes ont également essayé de faire passer cela chez nous », explique Robert Genard (MR), bourgmestre de Ganshoren. Mais nous ne sommes pas d'accord. On est plutôt pour laisser le choix à la libre appréciation des commerçants. » Dans la commune voisine de Koekelberg, son confrère libéral Philippe Pivin est du même avis. « Je ne range pas ce type d'engagement au rang de bonne ou de mauvaise pratique. On a déjà des règles assez strictes en matière d'affichage », fait valoir ce dernier. On ne dit pas autre chose du côté d'Auder-

ghem, d'Ixelles, de Berchem-Sainte-Agathe ou encore d'Uccle, où le bourgmestre Boris Dillies (MR) déclare : « L'affichage a un impact modéré mais il fait partie de l'ambiance de campagne. Il existe des moyens plus efficaces mais il ne faut pas le laisser tomber. » À Saint-Josse également, le bourgmestre Emir Kir (PS) balaye la nécessité de règles plus strictes : « Vu qu'il n'y a pas eu de plaintes, on n'envisage pas de prendre des mesures en la matière. » Cela n'a pas empêché une initiative privée menée par le blog d'information locale « 1210SJTJN » de prévoir un message type à l'attention des commerçants afin d'aider ces derniers à manifester leur refus en cas de sollicitation

non désirée.

Reste enfin les communes qui ont quant à elles pris des mesures bien plus draconiennes, souhaitant ainsi couper court à tous les doutes. « À Jette, nous avons interdit purement et simplement les affichages sur les façades de commerces », rapporte ainsi Hervé Doyen, bourgmestre CDH. À Saint-Gilles, on rappelle également que « l'affichage électoral est interdit sur la voie publique sauf, aux conditions reprises dans le présent règlement (de police, NDLR), sur les panneaux électoraux communaux spécialement prévus à cet effet, dont les dimensions, la liste et les emplacements ». ■

A.S.E., V.L.H., M.B.MÉ.

AFFICHAGE PRIVÉ

La liberté prévaut

Difficile de réguler l'affichage électoral dans l'espace privé, rappelle une note juridique de Bruloalis, l'association des communes bruxelloises. « Le principe est la liberté de tout particulier d'exprimer son opinion politique par la pose d'affiches de propagande électorales. » En règle générale, les pouvoirs publics ne sont donc pas compétents pour l'interdire sauf s'ils estiment et parviennent à prouver que la pose de cet affichage perturbe « l'ordre public matériel dans l'espace public ». ■

A.S.E.

Des canettes vides contre des centimes

RECYCLAGE Un projet-pilote va voir le jour

Les Bruxellois pourront-ils bientôt rapporter leurs canettes au magasin en échange de quelques centimes, comme c'est déjà le cas pour les bouteilles en verre consignées ? Malgré le défi technique qu'implique la mise en pratique d'un tel dispositif, l'idée d'étendre le principe à ce type de contenants séduit de plus en plus en Belgique. Au point que Bruxelles envisage de tenter l'expérience à petite échelle, à l'instar de ce qu'a annoncé la Wallonie au printemps dernier.

Suite à une interpellation du député Jef Van Damme (S.P.A.), la ministre régionale de l'Environnement, Céline Fremault (CDH), a en effet levé un coin du voile sur un projet-pilote qui ressemble très fort à celui annoncé un peu plus tôt par son homologue wallon Carlo Di Antonio (CDH). « J'ai su convaincre Fost Plus (l'organisme qui prend en charge les collectes sélectives, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique, NDLR) de collaborer pour un projet de retour des canettes », a fait savoir la ministre en séance. Notons qu'il ne s'agit pas vraiment d'un système de consigne à proprement parler (pour voir le jour, celui-ci devra obligatoirement passer par un accord au niveau national), car le prix de la canette ne sera pas majoré à la vente, puis remboursé à la personne qui la rapporte. « Les personnes qui rapporteront les canettes recevront une prime de 5 centimes par canette, sous forme d'un bon d'achat à valoir dans un magasin partenaire labellisé Good Food (le label des acteurs commerciaux impliqués dans l'alimentation durable, NDR). C'est d'ailleurs dans ces magasins que seront installées les machines de récupération des canettes. » L'objectif, à terme, sera de vérifier



La solution contre les abandons en rue ? © MATHIEU GOLINVAUX

que la mise en pratique de ce système ne provoque pas de désagrément pour les magasins partenaires et n'implique pas d'effets indirects indésirables sur la chaîne de collecte.

Démarrer le projet déjà d'ici la fin d'année

Pour l'heure, la Région recherche toujours une solution technique sérieuse et avantageuse pour mettre en place ce système. « Pour cela, nous sommes en contact, via la cellule BeWAPP en Wallonie, avec une société hongroise qui a un tel dispositif », précise Céline Fremault. « Une personne s'est rendue la semaine dernière en Hongrie pour aller voir le système mis en place et poser toutes les questions qui pourraient concerner la Wallonie et Bruxelles. Si la machine répond à nos attentes, nous pourrions en commander. »

De l'aveu de la ministre, il est difficile de savoir quels vont être les prix proposés et de connaître le nombre de machines qui pourront être achetées. Si achat il devait y avoir, le temps de livraison annoncé des machines serait de dix semaines environ. « J'ai donc bon espoir de pouvoir démarrer le projet pilote en cette fin d'année », conclut la ministre. ■

ARTHUR SENTE

LESBRÈVES

Drones en vue à la Ville

La Ville de Bruxelles a annoncé qu'elle allait bientôt prendre part à l'expérimentation de l'usage des drones pour l'aide médicale urgente, en commençant par la livraison de défibrillateurs dans des conditions critiques, dans le cadre d'un partenariat européen. (b)

IXELLES

La commune commémore Simone Veil



La commune d'Ixelles a répondu positivement au vœu de nombreuses associations d'organiser ce mercredi une journée de commémoration en l'honneur de l'ancienne ministre française de la Santé et présidente du Parlement européen Simone Veil. L'événement se tiendra sur l'Esplanade du Parlement européen. Organisée à l'initiative de l'Association pour la mémoire de la Shoah (AMS), la Maison d'Ixelles-mémorial des enfants juifs exterminés et la commune, la cérémonie publique aura lieu à midi à l'agora qui porte son nom, sur l'esplanade du Parlement européen. L'initiative, soutenue par de nombreuses associations telles que le Conseil des femmes francophones en Belgique ou encore la plateforme européenne citoyenne, commémore également les près de 25.000 juifs belges déportés pendant la guerre. (b)

© HORACIO VILLALOBOS/BEA

20001712

reno.be

RENO

Ouvert également le **21 juillet** de 10h à 18h30

Des remises soldes

jusqu'à -70% sur les modèles d'exposition

RENO.
Tous les jours ouvert 10h - 18h30. Le dimanche 13h30 - 18h30. Fermé le jeudi.
Zaventemsesteenweg 154-160, 1831 Diegem - Neerhof
Tél. 02 720 49 20 | info@reno.be | www.reno.be
facebook.com/renodiegem | instagram.com/renodiegem

RENO

MEUBLES & CUISINES